

Etre élu.e en Conseil de la Vie Sociale (CVS)

Objectifs pédagogiques

Contexte

Depuis la loi de 2002, la mise en place des conseils à la vie sociale ouvre aux usagers le droit de faire valoir leur point de vue sur le fonctionnement des établissements qui les accueillent. Les évolutions actuelles du secteur médico-social renforcent ce positionnement et instituent un rôle central et contributif aux représentants des personnes accompagnées. Être élu en CVS suppose des responsabilités à assumer vis-à-vis de mandants, une bonne connaissance du fonctionnement d'une instance représentative, et l'appropriation de méthodes et outils de travail. Cette formation destinée aux élus ou suppléants des CVS, apportera à chacun les connaissances et les moyens nécessaires pour porter la parole des personnes qu'il représente et assumer pleinement son rôle.

Objectifs

- Identifier l'objet et le fonctionnement du CVS.
- Repérer le rôle de l'élu et les responsabilités qui y sont associées.
- Analyser les différentes missions d'un élu et la manière de les réaliser.
- S'approprier les outils propres à la conduite de la mission.
- Mettre en œuvre les techniques de communication nécessaires à l'animation d'un CVS.

Programme

- Le Conseil à la vie sociale
 - Définition, constitution et fonctionnement d'un CVS.
 - Le rôle du président, du secrétaire, du suppléant, du directeur/représentant de l'association.
- Les missions des élus
 - Recueillir les avis et propositions des collègues : méthodes de recueil.
 - Convoquer les différents membres à une réunion : délai, lettre de convocation.
 - Préparer la réunion : les points à traiter, gestion du temps.
 - Rendre compte des avis et des propositions.
- Méthodes et outils de travail
 - Notions d'objectivité, neutralité, décentration, respect, confiance, assiduité et démocratie.
 - Prendre note des réponses : repérer l'essentiel.
 - Rédiger un compte-rendu

Public concerné et prérequis pédagogiques

PROGRAMME DE FORMATION

Elus du CVS (usagers, familles...)

Cette formation ne nécessite pas de prérequis

Durée, effectifs

1 jour(s) - 5 heures

10 stagiaires (capacité maximum)

Intervenant.e(s)

Claire ADAM, Conseillère Technique Autonomie - Réseau Uniopss-Uriopss

- Présentation détaillée des intervenants accessible via notre site : www.uriopss-hdf.fr/formation

Moyens pédagogiques et techniques – Matériel nécessaire

19 novembre 2026 (9h30-12h00 / 13h30-16h00)

soit 5 h de formation

- Apports théoriques (40%) et exercices pratiques – mises en situations (60%)
- Utilisation de nombreux supports pour faciliter les échanges et les interactions
- Ressources pédagogiques mises à disposition des stagiaires

Modalités d'évaluation des acquis

Évaluation des acquis en cours de formation

Sanction visée

Un certificat de réalisation et une attestation de fin de formation seront délivrés à l'issue de l'action

RAPPEL

Pour valider leur formation et obtenir un certificat de réalisation, les stagiaires doivent avoir :

- attesté de leur présence (émargement)
- réalisé les exercices préconisés par le formateur
- réalisé l'évaluation des acquis de leurs connaissances
- complété la fiche individuelle d'évaluation de la formation

Délais moyens pour accéder à la formation

PROGRAMME DE FORMATION

- Les formations en Inter font l'objet d'une programmation accessible [via le catalogue en ligne](#).
- Les formations en Intra sont programmées en tenant compte des disponibilités des apprenants et des intervenants.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap



Les stagiaires en situation de handicap sont invités à préciser leur besoin en amont de la formation afin d'échanger sur les éventuelles adaptations nécessaires en fonction de leur handicap.

Référente Handicap pour l'organisme de formation Uriopss Hdf :

Martine BABELA : m.babela@uriopss-hdf.fr

Les locaux de l'Uriopss, à Boves et à Lille, sont accessibles pour les personnes à mobilité réduite. Le cas échéant, l'Uriopss s'appuie sur un réseau de partenaires pour répondre aux besoins exprimés, ou orienter si besoin vers les dispositifs ou acteurs spécialisés.

Registre public d'accessibilité téléchargeable depuis notre site Internet : www.uriopss-hdf.fr/formation

Tarif

Nos tarifs sont nets de taxes, car l'Uriopss n'est pas assujettie à la TVA (art. 261.7-1°b du CGI).